

## COMMUNE DE HEM-MONACU

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 15 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HEM-MONACU, régulièrement convoqué, se réunit dans la Salle de la Mairie, présidé par M. Bernard DELEFORTRIE, le Maire.

Membres en exercice présents : Bernard DELEFORTRIE – Marc HENOT – Jean-Michel SAINT-SOLIEUX– Marie-France DELFABBRO – Gérard PAATSCH – Jean-Michel DERACINOIS – Hervé CONRATTE – Christophe DELAVENNE

Membres absents excusés : Pascal ABERBOUR – Morgan QUEVAL

Secrétaire de séance : Gérard PAATSCH

#### Compte de Gestion 2023 - camping

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les modalités de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 – budget camping.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### Compte administratif 2023 - camping

Sous la présidence de Monsieur Bernard DELEFORTRIE, le conseil municipal examine le compte administratif du budget camping 2023 qui s'établit ainsi :

<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
Dépenses	67 620,08 €	Dépenses	1 357,00 €
<u>Recettes</u>	<u>87 094,59 €</u>	<u>Recettes</u>	<u>742,00 €</u>
Excédent	19 474,51 €	Déficit	- 615,00 €
Résultat reporté 2022	16 288,99 €	Résultat reporté 2022	64 029,07 €
Excédent de clôture	35 763,50 €	Excédent de clôture	63 414,07 €

Hors de la présence de Monsieur le maire, et sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAINT-SOLIEUX, élu président de séance, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif du budget camping 2023.

#### Affectation du résultat 2023 – camping

**Monsieur le Maire expose** au conseil municipal, l'affectation du résultat de l'exercice 2023 du budget camping, statué par le compte de gestion et le compte administratif, et faisant apparaître :

- Un résultat de fonctionnement de : 35 763,50 €

**Après avoir délibéré, le conseil municipal** décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 « Budget camping »	
Résultat de fonctionnement de l'exercice	
A - Résultat de l'exercice	19 474,51 €
B – Résultat antérieur reporté	16 288,99 €
Résultat à affecter	
C = A + B (hors restes à réaliser)	35 763,50 €
D – Solde d'exécution de l'investissement	
D – Déficit	615,00 €
R – Excédent	0,00 €
Report N – 1 : R-001	64 029,07 €
F – BESOIN DE FINANCEMENT	0,00 €
AFFECTATION = C	35 763,50 €
G - Affectation en réserve R (- 1068 en investissement)	0,00 €
H – Report en fonctionnement R 002	35 763,50 €

#### Compte de Gestion 2023 - commune

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les modalités de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 – budget commune.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### Compte administratif 2023 - commune

Sous la présidence de Monsieur Bernard DELEFORTRIE, le conseil municipal examine le compte administratif du budget commune 2023 qui s'établit ainsi :

<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
Dépenses	139 688,42 €	Dépenses	9 385,91 €
<u>Recettes</u>	<u>127 200,45 €</u>	<u>Recettes</u>	<u>9 320,08 €</u>
Déficit	12 487,97 €	Déficit	- 65,83 €
Résultat reporté 2022	64 228,75 €	Résultat reporté 2022	7 879,24 €
Excédent de clôture	51 740,78 €	Déficit de clôture	- 7 945,07 €

Hors de la présence de Monsieur le maire, et sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAINT-SOLIEUX, élu président de séance, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif du budget commune 2023.

#### Affectation du résultat 2023- commune

**Monsieur le Maire expose** au conseil municipal, l'affectation du résultat de l'exercice 2023 du budget commune, statué par le compte de gestion et le compte administratif, et faisant apparaître :

- Un résultat de fonctionnement de : 51 740,78 €

**Après avoir délibéré, le conseil municipal** décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 « Budget commune »	
Résultat de fonctionnement de l'exercice	
A - Résultat de l'exercice	- 12 487,97 €
B – Résultat antérieur reporté	64 228,75 €
Résultat à affecter	
C = A + B (hors restes à réaliser)	51 740,78 €
D – Solde d'exécution de l'investissement	
D – Déficit	65,83 €
R – Excédent	0,00 €
Report N – 1 : R-001	- 7 879,24 €
F – BESOIN DE FINANCEMENT	7 945,07 €
AFFECTATION = C	51 740,78 €
G - Affectation en réserve R (- 1068 en investissement)	7 945,07 €
H – Report en fonctionnement R 002	43 795,71 €

Changement dénomination de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme

Monsieur le Maire précise que la Fédération Départementale d'Energie de la Somme souhaite changer de dénomination.

Par délibération du 16 février 2024, le Comité de la Fédération a approuvé le changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme pour devenir « Territoire d'Energie Somme ».

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur ce changement de dénomination.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare favorable au changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme pour devenir « Territoire d'Energie Somme ».

Cession du bail de Mr DELEFORTRIE Bernard à Mr DELEFORTRIE Henri :

Suite à une erreur matérielle, la délibération en date du 28 février 2024, est remplacée par la délibération suivante.

Monsieur Bernard Delefortrie, directement intéressé, ne prend pas part au vote de cette délibération.

Vu le bail rural à long terme d'une durée de 18 années, en date du 26 janvier 2005 reçu par Maître Michel GUERIN, notaire à Bray sur Somme commençant rétroactivement le 1<sup>er</sup> octobre 2003 et expirant le 30 septembre 2021 tacitement reconduit depuis, portant sur les parcelles suivantes :

HEM-MONACU	ZA	6	A la Malaquette	0ha 49a 50ca
	ZA	10	A la Malaquette	0ha 27a 80ca
	ZB	56	A Monaco	0ha 06a 69ca
			<b>TOTAL</b>	<b>0ha 83a 99ca</b>

Vu la demande de Monsieur Bernard DELEFORTRIE sollicitant l'autorisation de la commune de HEM-MONACU de céder le bail de location des parcelles citées ci-dessus à son fils, Monsieur Henri DELEFORTRIE, demeurant 6 rue de Feuillères à HEM-MONACU ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur Bernard DELEFORTRIE à céder à son fils, Monsieur Henri DELEFORTRIE, le bail rural concernant les parcelles ci-après pour une durée de 9 ans, du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2033 :

HEM-MONACU	ZA	6	A la Malaquette	0ha 49a 50ca
	ZA	10	A la Malaquette	0ha 27a 80ca
	ZB	56	A Monaco	0ha 06a 69ca
			<b>TOTAL</b>	<b>0ha 83a 99ca</b>

Questions diverses

- Columbarium : Les établissements BOBEUF proposent 2 devis, un de 5000 € et un de 4000 € pour 3 cases.

La séance est levée à 20H10.

The bottom of the page contains several handwritten signatures in black ink. One signature is clearly legible as 'Saint Julien'. There are also several blue ink stamps and signatures, including one that appears to say 'Columbarium' and another that says 'Bobeur'. The signatures are written over a white background.